



PRÉFET
DES PAYS DE LA LOIRE

APPEL A PROJET :

DRDJSCS PAYS DE LA LOIRE

" Héritage 2024 "

Contexte

Dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques en 2024, le CNDS met en place un appel à projet national visant à soutenir en priorité des actions éducatives. Ce plan à pour dénomination : "**Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024**".

Actions éligibles

- ✚ Les actions éducatives permettant de mobiliser le plus grand nombre autour du sport et l'olympisme. Une priorité sera donnée à toutes les actions qui créent, encouragent et développent **des passerelles** entre le sport scolaire et le sport civil, portées par les associations sportives affiliées aux fédérations ayant signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, celui chargé des sports et les fédérations en charge du sport scolaire (en déclinaison de la convention cadre du 18 septembre 2013 signée avec le CNOSF (annexée au présent document) et qui a pour objet de rappeler les principes généraux qui faciliteront les collaborations entre le monde scolaire et le mouvement sportif).
- ✚ Les animations développées dans le cadre de la journée olympique du 23 juin 2017,
- ✚ Les actions dont la dimension **éco-responsable** est particulièrement développée,
- ✚ Les projets favorisant la mixité des publics valides et non valides.

Conditions

- ✚ Les projets soutenus devront faire l'objet d'un partenariat avec au moins un établissement scolaire.
- ✚ Les actions doivent être structurantes et s'inscrire dans la durée.

Bénéficiaires

Les structures éligibles à ce financement sont prioritairement les clubs et associations sportives, en application des articles R.121-1 à R.121-6 du code du sport :

- ✚ Les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'État,
- ✚ Les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement,
- ✚ Les associations encadrant des sports de culture régionale,
- ✚ Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives si leur action est destinée à un ensemble d'associations sportives.

Financement

Le financement sur la part nationale du CNDS. Le conseil d'administration de l'établissement a autorisé, lors de sa séance du 30 novembre 2016, le CNDS à attribuer, à titre exceptionnel, dans le cadre du présent appel à projets, des subventions de fonctionnement de la part nationale à des associations locales.

Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1500 €.

Un seul dossier par structure pourra être déposé. Les actions financées devront impérativement débiter avant le 30 novembre 2017.

Calendrier et démarches

- ✚ **23 janvier 2017** Date limite de dépôt du dossier de demande de subvention (**CERFA 12156*04** téléchargeable à <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article788>), à retourner par mail à l'adresse suivante : DRJSCS44-SPORT@drjcs.gov.fr
- ✚ **10 février 2017** Comité de sélection chargé de désigner les dossiers qui seront financés,
- ✚ **15 mars 2017** Contractualisation du CNDS avec les structures retenues.
- ✚ **30 nov. 2017** Transmission au CNDS par la DRDJSCS du bilan des actions financées (ou d'un bilan intermédiaire pour les actions qui se poursuivent jusqu'en 2018) en s'appuyant sur le formulaire **CERFA 15059*01** intitulé "compte rendu financier de subvention".

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la :

DRDJSCS des Pays de la Loire au 02 40 12 87 57